



Résolution AGA 2018
Nomination des auditeurs chargés
d'auditer les livres et comptes de
l'Ordre des dentistes du Québec

ATTENDU QUE conformément à l'article 104 du Code des professions, les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale annuelle nomment les auditeurs chargés de vérifier les livres de comptes de l'Ordre;

ATTENDU QUE lors de la dernière assemblée générale annuelle, les membres ont nommé les auditeurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018;

ATTENDU QUE le 24 novembre 2017, par le biais de la résolution CA-24-11-17-59, le conseil d'administration nommait la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe pour les exercices financiers 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 pour en faire proposition à l'assemblée générale des membres;

ATTENDU QU'il convient que les membres de l'Ordre réunis en assemblée générale annuelle nomment les auditeurs pour l'exercice financier 2018-2019.

Il est proposé par, appuyé par, il est résolu de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton, auditeurs, pour l'exercice financier 2018-2019.